

Enquête sectorielle sur l'après-vente: la délicate question des marges sur les pièces...

jeudi, 12 avril 2012

En préambule et pour ceux qui en doutaient, les pièces de rechange resteraient un business rentable et financièrement stratégique. L'autorité de la concurrence note ainsi qu'elles représentent 10% du chiffre d'affaires des constructeurs et 30% de leurs marges. Pour l'équipementier d'origine, c'est encore mieux: elles pèsent 20% de leur chiffre d'affaires et 50% de leurs marges...

Des marges mobiles...

En ce qui concerne plus précisément la pièce de carrosserie sous monopole, l'Autorité semble constater qu'elle est utilisée comme une véritable «variable d'ajustement» par les constructeurs.

Ainsi, sans préciser de quels constructeurs l'Autorité parle, elle constate que *«sur l'ensemble de la période 2000-2010 (la plupart des constructeurs n'ayant pas fourni de données antérieures à 2008), on observe une forte hausse (de 30% à 60%) des niveaux de marges avant impôt réalisées sur les pièces de rechange distribuées en France, corrélativement à une chute des marges réalisées sur la vente de véhicules neufs (celles-ci pouvant devenir négatives).»*

«Pour un autre constructeur, les taux de marge brute réalisés sur les pièces de rechange distribuées en France ont augmenté de 2 à 5 points entre 2006 et 2010, soit une progression de 5 à 10% du taux de marge en l'espace de quatre ans», poursuit l'Autorité. *«Les autres données de marges remontant à 2008 seulement ne font pas état d'une baisse des taux de marge nette réalisés sur les pièces de rechange entre 2008 et 2010, mais plutôt d'une légère augmentation, en dépit du contexte de crise.»*

Péréquation peu convaincante

Les constructeurs ont bien sûr tenté d'expliquer à l'Autorité que *«les marges qui proviennent du monopole dont ils bénéficient sur les pièces visibles de rechange leur permettraient ainsi de subventionner les pièces peu demandées, dont le coût (de stockage notamment) est important et dont le prix, s'il en reflétait le coût, serait trop élevé pour être jugé acceptable par les consommateurs, soit parce que la valeur résiduelle du véhicule est faible, soit parce que le consommateur se détournerait d'une marque de véhicule vendant des pièces de rechange à un prix aussi élevé.»*

Bien tenté, mais apparemment très peu convaincant. En conclusion, explique l'Autorité, *«réserver aux constructeurs un monopole sur l'ensemble des pièces visibles, qui représentent près de 20% de leur chiffre d'affaires pièces de rechange, en raison de la nécessité d'opérer une péréquation entre les pièces peu demandées et très demandées, péréquation qui leur coûte dans le pire des cas moins de 1% de leur marge globale sur les pièces de rechange, paraît disproportionné.»*

- **Pour lire ou relire [tous nos articles sur ce sujet](#)**
- **Pour consulter le document soumis à consultation publique ainsi que le dossier de presse de l'Autorité de la Concurrence :**

[Fiche 1 : Les Français et l'automobile](#)

[Fiche 2 : Comment est organisé le secteur de l'entretien et de la réparation ?](#)

[Fiche 3 : La protection des pièces visibles et ses conséquences](#)

[Fiche 4 : Le prix des pièces détachées](#)

[Fiche 5 : Quelques chiffres clés sur le secteur de l'entretien et de la réparation automobile](#)

[Fiche 6 : La fabrication et la distribution des pièces de rechange](#)

[Fiche 7 : Les sujets soumis à consultation publique](#)

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite